

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Mai 2020

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Karine LANIAU, Monique ZAMPERLINI, Nathalie ECCLI, Martine HUIBAN, Martine COUDRIEU, Catherine DUMAZERT et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Jurgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Xavier SEVERE, Marc SECHET, Damien GUILLAUMOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Lucilia DA SILVA pouvoir à Jean-Michel DUMAZERT

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET, maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Fabrice AUCOULON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Election du maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

1er tour de scrutin

Mr Marcel DUBOIS sollicite un volontaire comme assesseur (conformément aux dispositions gouvernementales). Mme Monique ZAMPERLINI accepte de constituer le bureau.

Mr Marcel DUBOIS demande alors s'il y a des candidats. Mme Sylvie SECHET propose sa candidature.

Mr Marcel DUBOIS enregistre la candidature de Mme Sylvie SECHET et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. L'assesseur procède au dépouillement.

Mr DUBOIS proclame les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages blancs	1
- Nombre de suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

Mme Sylvie SECHET a obtenu 14 voix. Mme Sylvie SECHET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme Sylvie SECHET prend la présidence et remercie l'assemblée.

3) Détermination du nombre de postes d'adjoint

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé de fixer à 1 le nombre de poste d'adjoint au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déterminer à 1 poste le nombre d'adjoints au maire.

4) Elections des adjoints

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Mme le Maire demande s'il y a des candidats. Mr Fabrice AUCOULON propose sa candidature.

Mme le Maire enregistre la candidature de Mr Fabrice AUCOULON et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. L'assesseur procède au dépouillement.

Mme Sylvie SECHET proclame les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages blancs	1
- Nombre de suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

Mr Fabrice AUCOULON a obtenu 14 voix. Mr Fabrice AUCOULON ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Adjoint au maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

5) Lecture de la charte de l'élu par le maire

Mme le maire donne lecture de la charte de l'élu local.

6) Indemnités des élus

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, adjoints au Maire et conseillers municipaux (détenteur d'une délégation du maire) étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Elle précise que le barème des indemnités maximales des maires, adjoints au maire et conseillers municipaux, est en fonction de l'indice terminal brut de la fonction publique et de la population de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 47% de l'Indice Brut terminal de la fonction publique le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et de fixer à 16% de l'Indice Brut terminal de la fonction publique le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux détenteurs d'une délégation du maire avec effet immédiat.

7) Composition des commissions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la désignation des délégués par vote à main levée (L2121-21 du CGCT).

a) Commission d'Appel d'Offres

Mme le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Elle rappelle qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Jurgen ALLEAUME Marcel DUBOIS Xavier SEVERE	15

Le Conseil Municipal proclame élus les membres titulaires suivants : Jurgen ALLEAUME ; Marcel DUBOIS ; Xavier SEVERE ;

Membres suppléants Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Fabrice AUCOULON Martine COUDRIEU Jean-Michel DUMAZERT	15

Le Conseil Municipal proclame élus les membres suppléants suivants : Fabrice AUCOULON ; Martine COUDRIEU ; Jean-Michel DUMAZERT ;

b) Commission de délégation des services publics

Mme le Maire explique qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission délégation des services publics et ce pour la durée du mandat.

Elle rappelle qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission délégation des services publics :

Membres titulaires Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Jurgen ALLEAUME Marcel DUBOIS Karine LANIAU	15

Le Conseil Municipal proclame élus les membres titulaires suivants : Jurgen ALLEAUME ; Marcel DUBOIS ; Karine LANIAU ;

Membres suppléants Sièges à pourvoir : 3

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Martine COUDRIEU Jean-Michel DUMAZERT Xavier SEVERE	15

Le Conseil Municipal proclame élus les membres suppléants suivants : Martine COUDRIEU ; Jean-Michel DUMAZERT ; Xavier SEVERE ;

c) Commission Communale d'Action Sociale

Madame le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal

Mme le maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 8 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration de la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin Sièges à pourvoir : 8

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15

	Voix
Liste 1 : Fabrice AUCOULON Martine COUDRIEU Marcel DUBOIS Jean-Michel DUMAZERT Martine HUIBAN Karine LANIAU Xavier SEVERE Monique ZAMPERLINI	15

Le Conseil Municipal proclame élus les membres du conseil d'administration suivants : Fabrice AUCOULON ; Martine COUDRIEU ; Marcel DUBOIS ; Jean-Michel DUMAZERT ; Martine HUIBAN ; Karine LANIAU ; Xavier SEVERE ; Monique ZAMPERLINI ;

d) Commissions Communales

Mme le Maire propose la création de 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil. Elle propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un minimum de 5 membres et un maximum de 8 membres.

Les commissions proposées sont les suivantes :

- Affaires générales
- Finances
- Urbanisme et transports
- Voirie, travaux et sécurité
- Enfance et jeunesse
- Information et communication
- Loisirs, culture et vie associative
- Vie économique et accessibilité
- Environnement et patrimoine

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de désigner les membres de chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création des commissions et désigne les représentants suivants :

- **Affaires générales :**

Fabrice AUCOULON, Damien GUILLAUMOT, Karine LANIAU, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI

- **Finances :**

Damien GUILLAUMOT, Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI

- **Urbanisme et transports**

Jurgen ALLEAUME, Martine COUDRIEU, Jean-Michel DUMAZERT, Karine LANIAU, Xavier SEVERE,

- **Voirie, travaux et sécurité**

Fabrice AUCOULON, Jurgen ALLEAUME, Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Marc SECHET, Monique ZAMPERLINI

- **Enfance et jeunesse**

Fabrice AUCOULON, Martine COUDRIEU, Martine HUIBAN, Karine LANIAU, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI

- **Information et communication**

Fabrice AUCOULON, Jurgen ALLEAUME, Jean-Michel DUMAZERT, Nathalie ECCLI, Karine LANIAU, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI

- **Loisirs, culture et vie associative**

Fabrice AUCOULON, Martine COUDRIEU, Martine HUIBAN, Marc SECHET, Monique ZAMPERLINI

- **Vie économique et accessibilité**

Jurgen ALLEAUME, Damien GUILLAUMOT, Karine LANIAU, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI

- **Environnement et patrimoine**

Jurgen ALLEAUME, Nathalie ECCLI, Martine HUIBAN, Karine LANIAU, Xavier SEVERE,

8) Questions diverses

Mme le maire annonce à sa nouvelle équipe une très prochaine présentation du personnel, des locaux municipaux et du centre de loisirs. Chacun des nouveaux membres élus devra faire part de sa disponibilité pour que nous puissions organiser deux visites.

Mme SECHET fait le point sur la situation concernant la distribution des masques de protection. Les personnes ayant déjà reçu deux masques les 22 et 23 mai derniers, se verront dotées d'un complément dans leur boîte aux lettres. Pour les autres, une seconde distribution est prévue sur la semaine du 2 juin, uniquement sur rendez-vous. Elle se déroulera à la salle des fêtes, du mardi 2 juin au jeudi 4 juin, de 09h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.

Mme le maire précise que la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde a dressé un bilan sur le prix des masques distribués et du montant de la participation incombant aux communes. La CCEJR est en cour d'évaluation de la répartition de la dépense. Une des propositions à l'étude serait un dégrèvement d'environ 15% de moins sur la prise en charge du fond de péréquation pour chaque commune.

En conclusion de ce premier Conseil Municipal, Mme la maire tient à remercier chacun des élus présents de la confiance et du soutien que tous lui ont témoignés.

Elle salue également l'engagement de deux Boissillonnes bénévoles pour la confection de masques en tissu, offerts à la commune.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 20H15.